

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

- 1- INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
- 2- DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CCAS
- 3- ELECTION DES DELEGUES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011
- 4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MADAME LA DEPUTEE VALERIE ROSSO-DEBORD

PRESENTATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 17 JUIN 2011

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, LAGORCE,
SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE,
MONGE, ARSLANIAN, VECK, CAMPOS, WILHELM, KAMIRI WOELFFEL,
CLIQUET, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaients absents ou excusés :
Madame SCHWARTZ – pouvoir à Monsieur ARSLANIAN,
Madame THIERY – pouvoir à Monsieur CHERY,
Monsieur MEREY – pouvoir à Monsieur SCHUSTER
Madame BADER – pouvoir à Madame CESAR,
Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE

A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Date de la convocation : 09 juin 2011

Délibération N° 01

Objet : Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Madame CRUBELLIER, membre de la liste ENERGIE NOUVELLE POUR HEILLECOURT, Monsieur le Maire a procédé à l'installation de Monsieur Laurent KAMIRI-WOELFFEL dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur KAMIRI-WOELFFEL remplacera Madame CRUBELLIER dans les Commissions Action Educative et Politique de la Famille - Action Sociale.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 17 JUIN 2011

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, LAGORCE,
SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE,
MONGE, ARSLANIAN, VECK, CAMPOS, WILHELM, KAMIRI WOELFFEL,
CLIQUET, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :
Madame SCHWARTZ – pouvoir à Monsieur ARSLANIAN,
Madame THIERY – pouvoir à Monsieur CHERY,
Monsieur MEREY – pouvoir à Monsieur SCHUSTER
Madame BADER – pouvoir à Madame CESAR,
Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE

A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Date de la convocation : 09 juin 2011

Délibération N° 02

Objet : Désignation des 6 membres élus du CCAS

En raison de la démission de Madame CRUBELLIER,

En application de l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles :

« Le ou les sièges vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est proposé dans le délai de 2 mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par le présente sous-section »,

Le conseil municipal doit procéder au vote au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 6 membres élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Considérant que 3 listes ont été déposées,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir voté au scrutin secret,

Nombre de Votants et bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls : 4

Nombre de Suffrages exprimés : 25

Liste Madame THIERY : 21

Liste Monsieur WILLER : 4

Liste Madame ASSFELD LEMAIRE : 0

Sont élus 5 membres de la liste de Madame THIERY et 1 membre de la liste de Monsieur WILLER :

- Madame THIERY,
- Madame VECK,
- Madame KINZELIN,
- Madame BADER,

- Monsieur CHERY,
- Monsieur WILLER.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI EN SEANCE LE 17 JUN 2011
--

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire
Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, PIEROT, LAGORCE,
SCHUSTER, CESAR, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE,
MONGE, ARSLANIAN, VECK, CAMPOS, WILHELM, KAMIRI WOELFFEL,
CLIQUET, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :
Madame SCHWARTZ – pouvoir à Monsieur ARSLANIAN,
Madame THIERY – pouvoir à Monsieur CHERY,
Monsieur MEREY – pouvoir à Monsieur SCHUSTER
Madame BADER – pouvoir à Madame CESAR,
Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE

A l'unanimité Madame GRAVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Date de la convocation : 09 juin 2011

Délibération N° 04

Objet : Demande de subvention

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme et Développement Durable du 25 mai 2011, Monsieur LAGORCE, Adjoint, expose aux membres du conseil municipal que le renouvellement d'un camion de la commune a été prévu au budget 2011 pour une somme de 120 000 € TTC. Ce camion doit bénéficier d'équipements complémentaires pour l'utilisation des services techniques et le service de viabilité hivernale d'un montant total de 123 126.71 € TTC répartis en 2 devis.

Les équipements nécessaires à la viabilité hivernale hors trémie de salage sont estimés à 15 773.76 € TTC. Ces équipements peuvent être pris en charge par le Grand Nancy ou remboursés à hauteur de 4 300 € par an à la commune dans le cadre de la convention existante.

Après un calcul comparant les deux options, il apparaît plus favorable pour la commune de bénéficier du remboursement de TVA sur la totalité du camion et de son équipement.

Par conséquent, la commune commande à l'UGAP la totalité du camion et de son équipement pour un montant total de 122 518.01 € TTC et bénéficiera du remboursement de l'équipement et de son utilisation pour 4 300 € TTC par an en application de la convention actuelle avec le Grand Nancy.

La ville ne bénéficie pas de subvention d'autres collectivités et peut solliciter un concours financier exceptionnel, de la part de l'Etat d'un montant de 35 000 € pour lui permettre de mener à bien cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE -,

réserve - AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat, au titre de la parlementaire de Madame la Député Valérie ROSSO DEBORD.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

Ville de Heillecourt